

## **SIOM : amères étrennes du président aux salariés.**

Jean-François VIGIER, maire de Bures, se félicitait récemment de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères décidée par VIGIER Jean-François, président du Syndicat intercommunal des ordures ménagères (SIOM) de la vallée de Chevreuse. Baisse salubre, obtenue grâce à qui, sinon les salariés ? Bien mal récompensés à vrai dire.

Les « éboueurs » ramassent nos déchets de toute nature et les transportent vers la plateforme de valorisation de Villejust, où ils sont recyclés ou brûlés pour produire de l'énergie. Maillon essentiel de la préservation de l'environnement. Un métier difficile, accidentogène, qu'ils exercent sur 6 jours de la semaine pour un salaire mensuel net moyen de 1 500 - 1 600 €.

Au 1<sup>er</sup> novembre, débutait le contrat signé par le SIOM avec un nouveau prestataire, la société SEPUR censée, selon la loi, reprendre les salariés aux conditions dont ils bénéficiaient chez l'ancien prestataire. Le même jour, les 85 salariés se sont mis en grève. Pourquoi ?

Nous avons interrogé Steeve AVISSE, leur délégué syndical CGT.

### ***En quoi consiste votre métier ?***

*Notre métier consiste à assurer la propreté des villes sur l'ensemble de la vallée de Chevreuse, à ramasser les ordures ménagères, les emballages, les végétaux, les encombrants avec des bennes à ordures ménagères, en équipages de trois personnes. Nous travaillons sur deux services, un du matin de 5h30 à 12h30 et l'autre de 13h30 à 20h30.*

### ***A la mi-novembre, quelle est votre situation au SIOM ?***

*Le 1<sup>er</sup> novembre, nous étions en grève pour nos conditions de travail et de salaire. A partir du 2 novembre, nous nous sommes déclarés non-grévistes auprès de l'huissier concerné, en lui disant que nous étions prêts à reprendre le travail. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de camions, pas de vêtements de travail, pas de direction, pas d'agent de maîtrise, pas de planning. On est toujours dans l'attente de voir notre employeur arriver.*

### ***En résumé, que demandez-vous ?***

*Ce qu'on a actuellement. On veut juste conserver nos éléments de rémunération actuels et garder nos conditions de travail. L'entreprise SEPUR refuse de nous reprendre dans de bonnes conditions. Il y aurait pour nous une perte de 4 à 600 € par mois, ce qui peut représenter entre 3 et 5 000 € à l'année, selon l'ancienneté du camarade.*

**Que reprochez-vous à la société SEPUR qui a remporté le nouveau marché ?**

*Tout simplement, d'être un « lowcoster » du déchet. On sait dans quelles conditions ils reprennent les salariés. On connaît leurs pratiques : se séparer de la masse salariale la plus ancienne, la plus chère et reprendre de la main d'œuvre nouvelle, en intérim, rémunérée à l'heure. On les connaît très bien sur l'Île-de-France. On a des exemples de transferts chez eux. Notamment avec leur clause de mobilité, les salariés craquent, démissionnent d'eux-mêmes ou se font licencier.*

**Comment se passe la discussion avec le président du SIOM, Jean-François Vigier ?**

*Monsieur Vigier est une personne qu'on ne connaissait pas. On ne l'avait jamais vu. On a connu 4 présidents qui sont toujours venus nous voir, nous rencontrer pour nous serrer la main, boire le café avec nous. Monsieur Vigier n'est jamais venu. La seule fois où on l'a vu, c'est pour une intervention vraiment désagréable pour les salariés. C'était devant le SIOM, le deuxième jour de notre mouvement.*

**Quelle serait la meilleure issue à votre lutte ?**

*Collectivement, les salariés, tout ce qu'ils veulent, c'est ne plus travailler avec l'entreprise SEPUR. Clairement. Parce que de toute façon, on sait ce qui nous attend par le biais de notre délégué central, qui a eu des conversations avec Monsieur Ivanov. Le patron de SEPUR a l'intention de se débarrasser de tous les intérimaires actuels et après, les salariés plus anciens.*

*A partir de là, pourquoi ne pas faire comme dans les Hauts-de-France, où les élus ont cassé le marché ? Et peut-être refaire un appel d'offre. Mais les camarades sont unanimes, le mieux pour nous, ce serait de passer en régie directe, être des salariés du SIOM. Et nous serions prêts à faire les efforts nécessaires.*

**Questions au président du SIOM :**

- **pouviez-vous ignorer la réputation de la société SEPUR ?**
- **ne vous êtes-vous jamais demandé par quels moyens, cette société financée par un fond de pension, pouvait proposer 650.000 € de moins que l'autre candidat à l'appel d'offre ?**
- **considérez-vous illégitime la mobilisation des salariés pour le respect de la loi et de leurs droits ?**

4499 signes

---

**Danièle CARRIERE, Gilles DELILLE, Patricia KASPERET, Alban MOSNIER, Christian NIERMONT, Francis VALENTI**

Elus de Agir à Gauche, Bures Environnement, Buressois Unis et Solidaires (BUS).